

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE  
DU 7 NOVEMBRE 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 3 octobre 2016 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Cinq (5) de personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION  
DE L'ORDRE DU JOUR  
2016-11-161**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Correspondances
- 6- Dépôt du rapport budgétaire
- 7- Acceptation d'une offre de refinancement de 241 600\$ concernant le règlement d'emprunt numéro 690
- 8- Modifications au règlement d'emprunt numéro 690
- 9- Adoption du règlement numéro 746 – Règlement d'emprunt concernant le pavage des rues Héon et Harnois et l'implantation de bornes d'incendie sur la rue Héon
- 10- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 11- Demande de permis d'évènements spéciaux d'Actions communautaires et bénévoles au Ministère des Transports du Québec
- 12- Acceptation d'une soumission pour l'approvisionnement en sel pour l'hiver 2016 - 2017
- 13- Acceptation d'une soumission pour l'approvisionnement en sable et sel pour l'hiver 2016 - 2017
- 14- Acceptation d'une soumission pour l'ingénierie concernant la réfection du rang Saint-Louis
- 15- Entérinement de la déclaration des bibliothèques du Québec
- 16- Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
- 17- Réponse à la Ville de Shawinigan concernant les services de loisirs supralocaux
- 18- Période d'information
- 19- Période de questions
- 20- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
3 OCTOBRE 2016  
2016-11-162**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit adopté.

Adoptée

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES  
2016-11-163**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 699 512,45 \$.

Adoptée

**CORRESPONDANCES  
2016-11-164**

P-01 Coopérative de développement régional du Québec  
Madame Marie-Claude Dubillard  
Madame Marie-France Hinse

**SUJET : UN ÉTÉ COURONNÉ DE SUCCÈS POUR LES 17  
COOPÉRATIVES JEUNESSE DE SERVICES DU  
CENTRE-DU-QUÉBEC ET DE LA MAURICIE**

Résultats obtenus pour l'été 2016.

P-02 Gouvernement du Québec  
Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports  
Monsieur Laurent Lessard

**SUJET : PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU  
ROUTIER LOCAL  
VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS  
SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL  
PROJET : TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE  
PAVAGE SUR LE RANG SAINT-FÉLIX OUEST  
NO. DOSSIER : AIRRL-2015-074**

Accord d'une aide financière maximale de 268 386 \$ pour le projet cité en objet.

P-03 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Monsieur Karim Senhaji, ing.

**SUJET : PLAN D'INTERVENTION POUR LE  
RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU  
POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES**

Réception le 21 juillet 2016 du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de votre paroisse.

À la suite de notre examen et au regard des exigences du Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées, nous vous informons que nous sommes d'accord avec ce plan d'intervention.

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE  
2016-11-165**

Tel que requis par l'article 176.4 du Code municipal, je soussigné, dépose au conseil municipal un état comparatif portant sur les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux prévus par le budget de ce même exercice.

Danny Roy  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE REFINANCEMENT DE 241 600 \$  
CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 690  
2016-11-166**

Il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement :

- Que la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 15 novembre 2016 au montant de 241 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 690. Ce billet est émis au prix de 98,61500 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>46 000 \$</b>	<b>1,50000 %</b>	<b>15 novembre 2017</b>
<b>47 100 \$</b>	<b>1,60000%</b>	<b>15 novembre 2018</b>
<b>48 300 \$</b>	<b>1,70000 %</b>	<b>15 novembre 2019</b>
<b>49 500 \$</b>	<b>1,85000 %</b>	<b>15 novembre 2020</b>
<b>50 700 \$</b>	<b>2,05000 %</b>	<b>15 novembre 2021</b>

- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée

**MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 690  
2016-11-167**

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel souhaite emprunter par billet un montant total de 241 600 \$ :

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
690	241 600 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- Qu'un emprunt par billet au montant de 241 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 690 soit réalisé.
- Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier.
- Que les billets soient datés du 15 novembre 2016.
- Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.
- Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>46 000 \$</b>
<b>2018</b>	<b>47 100 \$</b>
<b>2019</b>	<b>48 300 \$</b>
<b>2020</b>	<b>49 500 \$</b>
<b>2021</b>	<b>50 700 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>0 \$ (à renouveler)</b>

Adoptée

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 746  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE PAVAGE DES RUES  
HÉON ET HARNOIS ET L'IMPLANTATION DE BORNES D'INCENDIE  
SUR LA RUE HÉON  
2016-11-168**

Règlement numéro 746, décrétant une dépense de 74 000 \$ et un emprunt de 74 000 \$ pour le pavage des rues Héon et Harnois et l'implantation de bornes d'incendie sur la rue Héon.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 octobre 2016.

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu unanimement que le règlement numéro 746, concernant un emprunt pour le pavage des rues Héon et Harnois et l'implantation de bornes d'incendie sur la rue Héon, soit adopté.

Adoptée

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU  
RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL  
2016-11-169**

Considérant la demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement :

- Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues Jourdain et Héon, pour un coût total des travaux de 43 964,45 \$ et pour un montant subventionné de 25 000 \$, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

**DEMANDES DE PERMIS D'ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX D' ACTIONS  
COMMUNAUTAIRES ET BÉNÉVOLES AU MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS DU QUÉBEC  
2016-11-170**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu unanimement :

- qu'Actions communautaires et bénévoles est autorisé, le 27 novembre 2016, à effectuer une levée de fonds au coin de la route 157 et du rang Saint-Flavien et d'utiliser les tronçons de route sous la juridiction de la Municipalité, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires des autorités concernées.
- que la demande de permis d'évènements spéciaux d'Actions communautaires et bénévoles au ministère des Transports du Québec soit appuyée pour la dit levée de fonds.

Adoptée

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR L'APPROVISIONNEMENT  
EN SEL POUR L'HIVER 2016-2017  
2016-11-171**

Considérant la demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de sel à déglacer pour l'entretien d'hiver des voies publiques adressée à quatre (4) fournisseurs.

Considérant les quatre (4) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement que soit accepté la soumission de « Sel Frigon inc. » au prix de quatre-vingt-cinq dollars et trois sous (85,03 \$) la tonne métrique.

Adoptée

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR L'APPROVISIONNEMENT  
EN SABLE ET SEL POUR L'HIVER 2016-2017  
2016-11-172**

Considérant la demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de sable abrasif avec 10 % de sel pour l'entretien d'hiver des voies publiques adressée à trois (3) fournisseurs.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que soit accepté la soumission de « Transport DBY Inc. » au prix de vingt dollars et soixante-dix sous (20,70 \$) la tonne métrique, plus un dollar et quinze sous (1,15 \$) la tonne métrique pour la manutention d'hiver et trois cent quarante dollars (340 \$) par voyage durant la période des fêtes.

Adoptée

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR L'INGÉNIERIE  
CONCERNANT LA RÉFECTION DU RANG SAINT-LOUIS  
2016-11-173**

Considérant la demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection du rang Saint-Louis ouest.

Considérant les trois (3) soumissions reçues à cet effet.

Considérant l'analyse et l'évaluation des soumissions reçues par le comité de sélection.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu unanimement que soit accepté la soumission de « Génicité Inc. » au prix de quarante-sept mille sept cent quatorze dollars et soixante-trois sous (47 714,63 \$).

Adoptée

**ENTÉRINEMENT DE LA DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES  
DU QUÉBEC  
2016-11-174**

Considérant que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui

regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec.

Considérant que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec.

Considérant que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016.

Considérant que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socioéconomiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Julie Régis appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement d'entériner la Déclaration des bibliothèques du Québec.

Adoptée

## **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS 2016-11-175**

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence.

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence.

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel prévoit la formation de 20 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Chenaux en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et appuyée par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Chenaux.

Adoptée

**RÉPONSE À LA VILLE DE SHAWINIGAN CONCERNANT LES SERVICES DE LOISIRS SUPRALOCAUX  
2016-11-176**

Considérant que suite à des discussions, la Ville de Shawinigan a présenté, le 12 octobre dernier, une nouvelle proposition d'entente concernant les services de loisirs supralocaux.

Considérant que la Ville de Shawinigan a révisé à la baisse le montant demandé afin de répondre à la demande d'offrir une tarification plus raisonnable, mais qu'elle demeure intransigeante et exige toujours le paiement complet à la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est d'accord avec la Ville de Shawinigan que le débat est devenu davantage une question de principe.

Considérant que l'entente proposée par la Ville de Shawinigan dans le but d'être équitable envers sa population forcerait tous les contribuables de la Municipalité à financer les loisirs de quelques-uns et que cela causerait un problème d'équité envers l'ensemble des contribuables de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Considérant que le conseil municipal de Notre-Dame-du-Mont-Carmel croit que les services offerts en dehors de la Municipalité doivent être financés par ceux qui choisissent de les utiliser.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel possède une politique familiale qui met en place et facilite l'accès à des activités de culture, de loisirs et de sports.

Considérant que l'approche de la Ville de Shawinigan est une façon d'élargir son assiette fiscale, et que cette stratégie expose Notre-Dame-du-Mont-Carmel à de pareilles manœuvres provenant d'autres municipalités.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est ouverte à la signature d'ententes inter-municipal « gagnant-gagnant », mais ne trouve pas son compte dans l'approche de la Ville de Shawinigan.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Julie Régis appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement :

- de ne pas accepter la proposition de la Ville de Shawinigan.
- de proposer à la Ville de Shawinigan l'approche de l'utilisateur-payeur et d'assurer notre entière collaboration dans cette avenue.
- de confirmer la légitimité de la Ville de Shawinigan de demander aux résidents de Notre-Dame-du-Mont-Carmel de payer des frais de non-résidents raisonnables.

Adoptée



**LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**2016-11-177**

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, il est résolu unanimement que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20 h 30.

Adoptée

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

---